RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE
Association
Exercice clos le 31 décembre 2025

53 Rue Paul DOUCET
02400 CHATEAU-THIERRY
SIREN : 404 392 243

AUDIMIS HDF
3 RUE GUSTAVE ALLIAUME - 02200 SOISSONS
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DES HAUTS-DE-FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE
SIEGE SOCIAL : 53 RUE PAUL DOUCET
02400 CHATEAU-THIERRY
SIREN : 404 392 243

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

À l'assemblée générale de votre association L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Soissons, le 11 mars 2026

Pour la S.A.S. AUDIMIS HDF
Commissaire aux Comptes



Jean-Renaud VIET
Associé signataire

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

L'échangeur – CDCN
Hauts-de-France

COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2025

53 rue Paul Doucet
02400 Château Thierry
tel. 03 23 82 87 22
echangeur@echangeur.org
www.echangeur.org
ASBL-APE 9002Z
SIRET 40439224300022

L'échangeur est subventionné pour son fonctionnement par le Ministère de la Culture DRAC Hauts-de-France,
le Conseil Régional Hauts-de-France, le Conseil Départemental de l'Aisne et la ville de Château-Thierry.

L'échangeur – CDCN
Hauts-de-France

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF	Valeurs brutes 31/12/2025	Amortissements & provisions	Valeurs nettes 31/12/2025	Valeurs nettes 31/12/2024
I -ACTIF IMMOBILISÉ	**1 194 042 €**	**1 059 828 €**	**134 214 €**	**148 409 €**
Immobilisations incorporelles	**14 750 €**	**6 096 €**	**8 653 €**	**10 983 €**
Logiciels	14 750 €	6 096 €	8 653 €	10 983 €
Immobilisations corporelles	**1 177 297 €**	**1 053 731 €**	**123 566 €**	**135 430 €**
Terrains	5 835 €	- €	5 835 €	5 835 €
Constructions	55 513 €	55 513 €	0 €	- €
Œuvres	2 961 €	- €	2 961 €	2 961 €
Installations techniques, matériels et outillages	853 754 €	781 864 €	71 890 €	100 401 €
Autres agencements et installation	164 131 €	131 316 €	32 815 €	17 592 €
Autres immobilisations corporelles	95 102 €	85 039 €	10 064 €	8 641 €
Immobilisations financières	**1 995 €**	**- €**	**1 995 €**	**1 995 €**
Cautions	1 980 €	- €	1 980 €	1 980 €
Titres de participation	15 €	- €	15 €	15 €
II -ACTIF CIRCULANT	**332 532 €**	**- €**	**332 532 €**	**317 324 €**
Stocks matières consommables	681 €	- €	681 €	700 €
Clients	16 030 €	- €	16 030 €	25 386 €
Autres créances	143 617 €	- €	143 617 €	205 231 €
Disponibilités	168 579 €	- €	168 579 €	80 747 €
Charges constatées d'avance	3 624 €	- €	3 624 €	5 258 €
TOTAL	**1 526 574 €**	**1 059 828 €**	**466 746 €**	**465 732 €**

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
I - FONDS ASSOCIATIFS	**60 391 €**	**56 003 €**
Patrimoine intégré	16 515 €	16 515 €
Réserves	39 488 €	37 333 €
Report à nouveau	- €	- €
Résultat de l'exercice	4 388 €	2 155 €
II - Subventions d'investissements	**91 834 €**	**101 875 €**
Subventions d'équipements	830 817 €	795 817 €
Reprise sur subventions investis.	(738 984) €	(693 943) €
III - PROVISIONS	**50 047 €**	**47 529 €**
Provisions pour risques	1 601 €	47 529 €
Provisions pour charges	48 446 €	- €
IV - FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	**50 217 €**	**53 357 €**
V - DETTES	**168 431 €**	**169 364 €**
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédits	- €	6 762 €
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	106 280 €	102 392 €
Dettes fiscales et sociales	62 096 €	39 587 €
Autres dettes	56 €	20 622 €
VI - Produits constatés d'avance	**45 827 €**	**37 605 €**
TOTAL	**466 746 €**	**465 732 €**

Alain Surrans, Président

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

Yves Defontaine, Trésorier

L'échangeur – CDCN
Hauts-de-France

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

PRODUITS D'EXPLOITATION		01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
70 - Chiffres d'affaires			
Recettes de spectacles		10 953 €	13 230 €
Ateliers de Pratiques artistiques		21 962 €	30 339 €
Stages et cours de danse		217 €	279 €
Ventes de spectacles		24 800 €	1 800 €
Coréalisations		117 055 €	105 054 €
Coproductions		- €	1 033 €
Autres produits		30 766 €	9 297 €
	Total 70	**205 754 €**	**161 032 €**
74 - Subventions			
Subventions de fonctionnement			
DRAC Hauts-de-France		278 000 €	278 000 €
Conseil Régional - Hauts-de-France		448 660 €	448 660 €
Conseil Départemental de l'Aisne		80 750 €	95 000 €
Ville de Château-Thierry		27 000 €	27 000 €
	Sous-total	834 410 €	848 660 €
Autres subventions			
DRAC - Éducation artistique et autres projets		243 000 €	236 500 €
Conseil Régional - Éducation artistique et autres projets		5 166 €	10 166 €
Ministère du travail - Aide au recrutement d'un apprenti		1 000 €	2 500 €
Ministère des Affaires Etrangères		- €	15 000 €
DGCA		- €	15 000 €
Conseil Départemental - Autres projets		- €	13 100 €
Ville de Château-Thierry - Autres projets		3 500 €	1 990 €
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry		23 000 €	30 000 €
Préfecture de l'Aisne		5 500 €	15 000 €
Quote-part des subventions investis		45 041 €	- €
Agence service civique		2 080 €	- €
	Sous-total	328 287 €	339 256 €
	Total 74	**1 162 697 €**	**1 187 916 €**
75 - Autres produits de gestion courante			
ONDA		10 919 €	36 691 €
Mécénat		5 700 €	5 700 €
CN D		20 000 €	- €
Autres financeurs		13 154 €	- €
Autres produits de gestion courante		1 422 €	- €
Produits de gestion courante		17 €	19 €
	Total 75	**51 212 €**	**42 410 €**
77 - Quote-part des subventions investis		**- €**	**44 458 €**
78 - Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels		**1 850 €**	**1 850 €**
79 - Transfert de charges		**- €**	**36 091 €**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**1 421 514 €**	**1 473 757 €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

CHARGES D'EXPLOITATION		01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
60 - Achats			
Achats		25 858 €	24 675 €
Achats de spectacles		131 020 €	132 929 €
Coréalisations		160 828 €	181 234 €
Coproductions		70 425 €	69 694 €
Ateliers de Pratiques Artistiques, sensibilisation et formation		27 685 €	34 332 €
	Total 60	**415 816 €**	**442 864 €**
61 - Services extérieurs		**117 614 €**	**124 002 €**
62 - Autres services extérieurs		**173 213 €**	**202 532 €**
63 - Impôts, taxes et versements assimilés		**18 126 €**	**15 944 €**
64 - Charges de personnel			
Salaires		443 869 €	426 752 €
Charges sociales		168 739 €	160 683 €
	Total 64	**612 608 €**	**587 435 €**
65 - Autres charges de gestion courantes		**22 092 €**	**16 927 €**
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions			
Dotation aux amortissements		58 475 €	56 403 €
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation		2 518 €	160 €
69 - Impôts sur les bénéfices		655 €	- €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		**1 421 117 €**	**1 446 268 €**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**397 €**	**27 489 €**
76 - Produits financiers (intérêts sur livret)		1 590 €	1 949 €
66 - Intérêts et charges assimilées		739 €	1 356 €
RÉSULTAT FINANCIER		**851 €**	**593 €**
77 - Produits exceptionnels		- €	2 506 €
67 - Charges exceptionnelles		- €	1 345 €
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		**- €**	**1 161 €**
78 - Report des ressources antérieures non utilisées		53 357 €	26 269 €
68 - Engagements à réaliser sur subventions attribuées		50 217 €	53 357 €
ENGAGEMENTS À RÉALISER S/ RESSOURCES AFFECTÉES		**3 140 €**	**- 27 088 €**
87 - Contributions volontaires en nature produits		59 675 €	59 675 €
86 - Contributions volontaires en nature charges		59 675 €	59 675 €
CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE		**- €**	**- €**
TOTAL DES PRODUITS		**1 476 461 €**	**1 504 482 €**
TOTAL DES CHARGES		**1 472 073 €**	**1 502 326 €**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		**4 388 €**	**2 155 €**

Alain Surrans, Président

Yves Defontaine, Trésorier

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

L'échangeur - CDCN
Hauts-de-France

Annexe des comptes annuels de

l'exercice clos au 31 décembre 2025

Table des matières

Objet social / Nature et périmètre des activités / Moyens mis en œuvre

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice
1.2 Principes, régles et méthodes comptables
1.2.1 Méthode générale
1.2.2 Changement de méthode

2 informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations
2.1.2 Dotations aux amortissements
2.1.3 Provisions pour dépréciation
2.1.4 Méthode d' amortissement
2.1.5 Immobilisations financières
2.1.6 Evaluation des stocks - variation des stocks
2.1.7 Créances

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs
2.2.2 Provision pour risques et charges
2.2.3 Fonds dédiés
2.2.4 Etat des dettes
2.2.5 Fournisseurs et comptes rattachés
2.2.6 Informations à caractère fiscal
2.2.7 Produits constatés d'avance

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation
3.2 Ventilation de l'effectif moyen

4 Autres informations

4.1 Information relative à la rémunération des dirigeants
4.2 Informations concernant les contributions volontaires
4.3 Engagements hors bilan
4.3.1 Contrats de location
4.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

L'échangeur - CDCN
Hauts-de-France

Objet social / Nature et périmètre des activités / Moyens mis en œuvre

L'association est titulaire du label « Centre de Développement Chorégraphique National » du Ministère de la Culture et elle est signataire d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'État – Ministère de la Culture, la Région Hauts-de-France, le Département de l'Aisne, la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et la Ville de Château-Thierry pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.

L'échangeur - CDCN développe trois missions :

- le soutien à la création et à la production par l'accueil d'artistes en résidence et en studio libre.

- l'aide à la diffusion par l'organisation des festivals C'est comme ça ! et Kidanse, les coréalisations en région, la circulation des œuvres chorégraphiques au niveau interrégional, national et international.

- l'éducation artistique et culturelle.

Le but de l'association, tel que défini à l'article 2 de ses statuts, est le suivant :

- soutenir et promouvoir la création et la diffusion dans le champ chorégraphique, tout en portant une attention particulière aux formes pluridisciplinaires et aux autres champs du spectacle vivant et des arts visuels (photographie, peinture, sculpture, création audiovisuelle…) ;

- produire ou coproduire des spectacles, des œuvres d'art visuel ou audiovisuelles, des éditions, et tout autre objet matériel ou immatériel en lien avec la création artistique ;

- développer des activités didactiques et pédagogiques dans les secteurs susmentionnés, sensibiliser les publics et les non-publics à l'art chorégraphique et à l'art en général, notamment en développant des programmes d'action artistique et culturelle ;

- susciter l'intérêt à l'égard de la création chorégraphique, en favorisant la rencontre avec les œuvres et les artistes dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, en développant de nouveaux modes de rencontre avec les œuvres et de nouvelles pratiques, accompagner les pratiques amateurs ;

- exploiter, gérer et animer des équipements culturels qui lui sont confiés ;

- organiser des expositions, conférences, festivals et toute manifestation destinée à promouvoir l'art chorégraphique, la création contemporaine et la culture.

Les moyens d'actions de l'association, tels que définis à l'article 5 de ses statuts, sont les suivants :

- renforcer le soutien à la création et à la production, par la coproduction et l'accueil en résidence ;

- organiser toutes les manifestations, représentations de spectacles dans le champ chorégraphique avec une ouverture aux formes pluridisciplinaires et aux autres formes du spectacle vivant et des arts visuels ;

- organiser des ateliers de pratiques artistique, des rencontres, des activités didactiques et pédagogiques à destination des publics et des non-publics ;

- s'engager dans des actions et projets en partenariat, de l'échelon local à l'international ;

- alimenter les réflexions sur la structuration du secteur chorégraphique ;

- exploiter et gérer des équipements qui lui sont confiés par le biais de conventions de mises à disposition ;

- tout autre moyen d'action autorisé par la loi et concourant à la réalisation de l'objet de l'association.

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.
AUDIMIS

1 - Faits majeurs de l'exercice

1.1 - Evénements principaux de l'exercice

Les statuts de l’association ont été modifiés par l’Assemblée générale du 11 octobre 2025.

La DRAC Hauts-de-France a rejoint l’association en qualité de membre associée lors de l’Assemblée générale du 11 octobre 2025.

Pour la création d'une porte de secours et le renouvellement du matériel scénique, l'association a reçu des subventions d’investissements de la DRAC Hauts-de-France de 25.000 € et du Conseil Régional Hauts-de-France de 10.000 €.

1.2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :
- Continuité d’exploitation
- Permanences des méthodes
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application du règlement ANC n°2022-06 du 04/11/2022 et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général et des dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d’établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

1.2.2 - Changement de méthode

Par application du nouveau règlement comptable ANC N° 2022-06, la présentation des comptes annuels a été modifiée.

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2 - Informations relatives au bilan

2.1 - Actif

2.1.1 - Immobilisations

Valeurs brutes	au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions ou mis au rebut	au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	**14 750 €**			**14 750 €**
Logiciels	14 750 €			14 750 €
Immobilisations corporelles	**1 141 348 €**	**42 430 €**	**6 481 €**	**1 177 297 €**
Terrain	5 835 €			5 835 €
Constructions	55 513 €			55 513 €
Matériel et outillages	840 426 €	16 395 €	3 067 €	853 754 €
Acquisitions d'œuvres	2 961 €			2 961 €
Autres agencements et installations	144 086 €	20 045 €		164 131 €
Matériel de bureau et informatique	92 527 €	5 990 €	3 414 €	95 102 €
TOTAL	**1 156 098 €**	**42 430 €**	**6 481 €**	**1 192 047 €**

2.1.2 - Dotations aux amortissements

Amortissements	au 31/12/2024	Dotations aux amortissements	Reprises	au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	**3 766 €**	**2 330 €**		**6 096 €**
Logiciels	3 766 €	2 330 €		6 096 €
Immobilisations corporelles	**980 202 €**	**56 145 €**	**6 481 €**	**1 029 865 €**
Terrain				
Constructions	29 797 €	1 850 €		31 647 €
Matériel et outillages	740 025 €	44 906 €	3 067 €	781 864 €
Autres agencements et installations	126 494 €	4 822 €		131 316 €
Matériel de bureau et informatique	83 886 €	4 567 €	3 414 €	85 039 €
TOTAL	**983 968 €**	**58 475 €**	**6 481 €**	**1 035 962 €**

2.1.3 - Provisions pour dépréciation

Provisions	au 31/12/2024	Dotations	Reprises	au 31/12/2025
Constructions	25 716 €		1 850 €	**23 866 €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2.1.4 - Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciel divers	linéaire	1 an
Logiciel billetterie et site internet	linéaire	3 à 5 ans
Bâtiment	linéaire	30 ans
Matériel et Outillages	linéaire	3 à 10 ans
Agencements et installations	linéaire	1 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	linéaire	3 ans

2.1.5 - Immobilisations financières

Type d'immobilisations	Valeur
Cautions (cartes de paiements carburant et badge télépéage)	1 980 €
du Crédit Agricole - Union Sud de l'Aisne)	15 €
TOTAL	**1 995 €**

2.1.6 - Evaluation des stocks

Stock au 31/12/2024	Sorties	Stock au 31/12/2025	Valeur unitaire	**Valeur du stock au 31/12/2025**
Plaques Akilux : blanches 65	1	64	3,69 €	236 €
Plaques Akilux : noires 119	4	115	3,87 €	445 €
				681 €

2.1.7 Créances

Créances	montant brut	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	16 030 €	16 030 €		
Autres créances	143 617 €	143 617 €		
TOTAL	**159 648 €**	**159 648 €**	**- €**	**- €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2.2 - Passif

2.2.1 - Fonds associatifs

	au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	au 31/12/2025
Fonds associatif				
Patrimoine intégré	16 515 €			16 515 €
Réserve	37 333 €	2 155 €		39 488 €
Report à nouveau				
Subventions d'investissements	101 875 €	35 000 €	45 041 €	91 834 €
Situation nette	**155 723 €**	**37 155 €**	**45 041 €**	**147 837 €**

2.2.2 - Provisions

Provision pour charges

La provision des indemnités de départ en retraite a été calculé sur la base des éléments suivants pour l'ensemble des salariés en contrat à durée indéterminée :

- Âge de départ à 64 ans (ou selon le calcul de l'âge légal fixé par l'article D161-2-1-9 du code de la sécurité sociale pour les salariés nés avant le 1er janvier 1968)
- Table de mortalité : INSEE de 2012 à 2016
- Taux de Turn Over : 2%
- Taux d'actualisation : 3,705%
- Taux d'augmentation : 1%

La provision au 31/12/2025 d'un montant de 48.446 € a été calculée conformément à la réglementation comptable.

Provisions pour riques

Provision pour risque constituée en 2022 concernant un éventuel surfinancement public au titre d'une subvention de fonctionnement sur l'exercice 2020 pour un montant évalué à 1601 €.

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2.2.3 - Fonds dédiés

Fonds dédiés sur subventions

	au 31/12/2024	Report des ressources affectées 2025	Engagements à réaliser 2025	au 31/12/2025
DRAC				
Education artistique (juin 2024)	9 856 €	9 856 €		
Option facultative (octobre 2024)	1 123 €	1 123 €		
Danse en territoire (août 2024)	37 250 €	37 250 €		
Education artistique (octobre 2025)			12 335 €	12 335 €
Artiste associée (septembre 2025)			550 €	550 €
Danse en territoire (septembre 2025)			32 166 €	32 166 €
Total	**48 229 €**	**48 229 €**	**45 051 €**	**45 051 €**
Conseil Régional Hauts-de-France				
PEPS (août 2024)	5 128 €	5 128 €		
PEPS (juin 2025)			5 166 €	5 166 €
Total	**5 128 €**	**5 128 €**	**5 166 €**	**5 166 €**
Total général des fonds dédiés sur subventions	**53 357 €**	**53 357 €**	**50 217 €**	**50 217 €**

2.2.4 - Etat des dettes

Créances	montant brut	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Comptes courants bancaires	- €	- €		
Emprunts	- €	- €		
Avances et acomptes	- €	- €		
Fournisseurs	106 280 €	106 280 €		
Dettes fiscales et sociales	62 096 €	62 096 €		
Autres dettes	56 €	56 €		
Total	**168 431 €**	**168 431 €**	**- €**	**- €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2.2.5 - Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	montant fin d'exercice
Fournisseurs	Divers	93 343 €
Factures non parvenues	Divers	12 937 €
Total		**106 280 €**

2.2.6 - Informations à caractère fiscal

L'association est fiscalisée sur l'ensemble de son activité.
L'association est soumise aux impôts commerciaux et à la taxe sur les salaires.

2.2.7 - Produits constatés d'avance

	Montant au 31/12/2025
Produits constatés d'avance sur ventes	
IME - APEI des 2 vallées (Education artistique)	1 057 €
CCN Roubaix (coproduction)	8 440 €
Rencontres chorégraphiques de Seine Saint Denis (coproduction 2024)	6 330 €
Produits constatés d'avance sur subvention	
DRAC Hauts-de-France - 1 km de danse 2026	30 000 €
Total	**45 827 €**

3 - Informations relatives au compte de résultat

3.1 - Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Chiffres d'affaires (ventes de billets, prestations de services, …)	205 754 €
Subventions	1 162 697 €
Autres produits de gestion courante	51 212 €
Reprise sur provision	1 850 €
Total	**1 421 514 €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

Ventilation des subventions

DRAC Hauts-de-France	Fonctionnement	278 000 €
	Artiste associé	45 000 €
	Education artistique	30 000 €
	Accueil studio	10 000 €
	1 km de danse	30 000 €
	Danse en territoire	40 000 €
	Aide exceptionnelle	18 000 €
	Aide au festival Kidanse	70 000 €
Conseil Régional Hauts-de-France	Fonctionnement	448 660 €
	Projet PEPS	5 166 €
Conseil Départemental de l'Aisne	Fonctionnement	80 750 €
Ville de Château-Thierry	Fonctionnement	27 000 €
	Aide au 1 km de danse	3 500 €
Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry	Aide aux activités de L'échangeur	23 000 €
Préfecture de l'Aisne	DDETS - Politique de la ville - "Comme un poisson qui danse" - Festival Kidanse	4 000 €
	EDVA - Aide pour la "Traversée#1" - Festival C'est comme ça !	1 500 €
Ministère du Travail	Aide à l'apprentissage	1 000 €
Agence service civique	Accueil service civique	2 080 €
Quote-part des subventions investissement	Subvention investissement	45 041 €
	Total des subventions	**1 162 697 €**

Détail du mécénat

Caisse local du Crédit Agricole	Aide au festival C'est comme ça !	1 700 €
Caisse des dépôts et Consignations	Aide pour la "Traversée#1" Festival C'est comme ça !	4 000 €
	Total des mécénats	**5 700 €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

Ressources provenant de l'étranger

Pro-Helvetia - Fondation Suisse pour la culture	Aide à l'accueil de compagnies Suisse - Festival C'est comme ça !	**9 454 €**

3.2 - Ventilation de l'effectif au 31/12/2025

Catégories	ETP
CDI	
Cadres	6,00
Agents de maitrise	2,00
Employée	0,21
Total	**8,21**

4 - Autres informations

4.1 - Information relative à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 149.625 € brut en 2025.

4.2. - Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition….)

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite de locaux :

Lieux	**Valorisation**
Mise à disposition annuelle et gestion des fluides par la ville de Château-Thierry au 53 rue Paul Doucet	
Bureaux : 284 m2	8 804 €
Grande salle U1 : 1050 m2	32 550 €
Salle AB et Studio Mié + local douche : 502 m2 + 9 m2	15 841 €
Appartement : 80 m2	2 480 €
	59 675 €

Lieux	**Valorisation**
Mise à disposition temporaire dans le cadre des festivals "Kidanse" et "C'est comme ça !" Le Silo - mise à disposition par la Ville de Château-Thierry Espace culturel de Brasles - mise à disposition par la CARCT La Biscuiterie à Château Thierry - mise à disposition par l'association La Biscuiterie L'association a recours à des bénévoles pour le bon déroulement du festival "C'est comme ça !"	Non valorisé

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

4.3 - Engagements hors bilan

4.3.1 - Contrat de location

	devoir au 31/12/2025	Périodicité	Nombre de loyers restants
Location copieur depuis le 27/10/2021 expiration au 27/04/2027	1 530 €	trimestre	6
Location véhicule 2008 depuis le 12/09/2023 - expiration au 11/09/2027	8 149 €	mensuel	20
Location véhicule 208 depuis le 06/01/2025 - expiration au 05/01/2028	358 €	mensuel	24

4.4 - Honoraires du Commissaire aux comptes

Au titre de sa mission pour l'exercice 2025, les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 3.560 € HT.

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.